Un squat de Roms bientôt muré

BAYONNE Le président de l'Agglomération, Jean-René Etchegaray, a obtenu l'expulsion des occupants illégaux d'une villa, quai Resplandy, appartenant à l'Acba

PIERRE PENIN
ET EMMANUELLE FÈRE

Dans un espagnol de fortune, l'homme invite à pénétrer dans la villa Austerlitz. La bâtisse déploie ses trois niveaux au 88 du quai Resplandy. « Entrez, entrez ! » Là vivent plusieurs familles originaires de Roumanie, issues de la communauté rom. Des squatteurs qui doivent quitter les lieux dans les heures qui viennent. La Communauté d'agglomération Côte basque Adour (Acba), propriétaire de cette maison, a obtenu du tribunal d'instance de Bayonne un ordonnance d'expulsion de ces occupants sans titres.

Si la loi Alur (février 2014) élargit aux squatteurs la trêve hivernale des expulsions (1), elle laisse au juge la possibilité de déroger à ce principe. C'est ce qui se passe ici. Le maire de Bayonne et président de l'Acba, Jean-René Etchegaray (UDI), assume : « Il était de mon devoir de prendre cette mesure. Il en va de la sécurité des biens et personnes, y compris des Roms. » Et de souligner « la responsabilité juridique du propriétaire » en cas de problème. Ce dernier voue l'emprise de la villa et de l'îlot attenant à de l'activité économique.

Stock de parpaings

L'élu décrit l'amoncellement de plaintes sur son bureau. De la part de commerçants, spectateurs de la mendicité des Roms en centre-ville. De la part aussi du voisinage. Le 25 novembre dernier, Jean-René Etchegaray adresse une requête au président du tribunal d'instance. Le magistrat signe le 3 décembre une ordonnance d'expulsion. Le 20 mars, il y a une semaine, jour pour jour, un huissier mandaté par l'Acba demandait au sous-préfet de Bayonne le concours de la force publique. Hier soir, le représentant de l'État n'avait pas encore dépêché les forces de l'ordre.

La police municipale, elle, s'est rendue dans la matinée sur la propriété. Un stock de parpaings y a été déposé. Le bâtiment sera bientôt muré. « On nous a dit qu'on devait partir, sinon, à 9 heures demain (aujourd'hui, NDLR), la police nous sortira », affirme un squatteur. Il se présente sous le patronyme de Caoca Matei, désigne une banquette où prendre place et tend une pochette : « Ce sont mes papiers, regardez… »

Les enfants

Cette pièce du second étage est chauffée par une gazinière où cuisine une femme. Le jeune homme désigne un landau où dort un nourrisson dans les odeurs de graisse cuite et de clopes écrasées. « C'est mon enfant. Il a trois mois. Il est né ici, à l'hôpital de Bayonne. » Plusieurs autres gamins passent, vibrions autour des adultes qui conversent en roumain. « Ici, on est huit familles. Mais ça varie. » Une vingtaine de personnes de tous âges se croisent dans le capharnaüm de ces lieux insalubres.

Celui qui répond est arrivé « il y a six ou sept mois ». Il insiste sur les enfants. Tous insistent à dessein sur les enfants. Un autre homme invitera plus tard à photographier une femme allaitante. Celui-là ne donne aucune identité. Il semble exercer une autorité au sein du groupe. « Nous, on n'a droit à rien. On va dormir ici ce soir et on va devoir partir. » Pour aller où ? « Bayonne », assure-t-il. De l'autre côté de l'Adour, tout au fond de la zone Saint-Frédéric, deux caravanes prolongées de quelques planches. D'autres personnes vivent ici, au pied du pont autoroutier, dans la même précarité. Deux femmes et une fillette accueillent le visiteur. « Des fois, on va à la maison, avec les autres, on se connaît tous », explique Anisa.

Pour l'heure, aucune procédure ne vise son campement. Ce site appartient aux Autoroutes du sud de la France (ASF). « J'ai envoyé un courrier recommandé aux ASF pour inviter ce propriétaire à adopter les mêmes mesures que nous », précise Jean-René Etchegaray.

(1) La trêve hivernale s'étend chaque année du 1er novembre au le 31 mars. Durant cette période, il est interdit d'expulser les locataires ou occupants sans titre de logement, sauf décision de justice.

Au second étage de la villa Austerlitz, les familles rom ont installé du mobilier de récupération. Une vingtaine de personnes squatte les lieux depuis des mois. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

ARRIÈRE-PLAN

Une procédure d'expulsion de Roms entre les deux tours des élections départementales : le président de l'Agglomération, Jean-René Etchegaray, ne pouvait pas échapper à la question de ce « timing ». L'élu s'insurge contre le procès en arrière-pensée politicienne : « Je trouve odieux de sous-entendre que je pourrais me servir de cette situation. Je ne suis pas candidat que je sache ».

Il rappelle que la procédure d'expulsion a été engagée en novembre 2014. « La réquisition de la force publique, je ne l'obtiens que maintenant », assure-t-il. « Prendre la mesure d'une situation problématique au plan sanitaire, sécuritaire et agir n'est pas incompatible avec un traitement humain. » L'édile insiste sur le fait qu'il s'est rendu sur les lieux, à la rencontre des squatteurs.